

Région  
Assesse

01/10/2022

## La Wallonie recale le permis unique pour l'usine à tarmac

G.I.



La simulation de la future usine présentée par les riverains.

D.R.

Les ministres de l'Environnement Céline Tellier et de l'Économie Willy Borsus ont rejeté le recours introduit par la société Sotraplant concernant la demande de permis unique pour le projet d'usine à tarmac de Sart-Bernard.

Nouveau rebondissement dans le dossier du projet de l'usine à tarmac de Sart-Bernard.

Ce vendredi, nous avons appris que les ministres de l'Environnement Céline Tellier et de l'Économie Willy Borsus avaient rejeté le recours introduit par le demandeur, la société Sotraplant, concernant le permis unique pour ce projet.

La Région wallonne confirme donc la décision de la commune d'Assesse, qui avait refusé le permis unique au mois de mai dernier.

Si elle le souhaite, Sotraplant a maintenant 60 jours pour introduire un recours au Conseil d'État.

Pour le Comité N931, qui ne veut pas de cette usine à tarmac, c'est évidemment une belle nouvelle.

« C'est finalement le bon sens qui l'a emporté », réagit le comité de riverains. « Ce projet d'installation d'une usine de tarmac n'a pas sa place à cet endroit. On aurait difficilement compris une autre décision. Il est temps que certains comprennent que nos ressources en terrains disponibles sont limitées, et qu'une utilisation parcimonieuse des sols avec une vision sur demain est le signe d'une bonne gouvernance. En 2022, plus de 442 hectares de friches industrielles sont en attente de réhabilitation et disponibles dans la seule province de Namur. Et l'on viendra affirmer sans rire qu'il n'y a plus de place disponible dans le Namurois... Et cela malgré les 15 propositions de terrains disponibles dans des zonings présentés par le Bureau Économique de la Province, toutes refusées par Sotraplant. De plus, en février dernier, on apprenait que l'entreprise Nonet (partenaire dans ce projet de Sotraplant) a revendu un site en province de Namur dans un zoning industriel avec accès direct à l'E411. Ce site comprenait 6.330 m<sup>2</sup> d'entrepôts, 252 m<sup>2</sup> de bureaux et un terrain couvrant cinq hectares. Cherchez l'erreur... Et pour finir, une question que l'on est en droit de se poser : faut-il encore une usine à tarmac alors qu'il en existe déjà trois autour de Namur ? »

La reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une autorisation préalable de l'auteur, conformément Code de droit économique, Titre 5, Chapitre 2, que vous pouvez formuler à [droits@rossel.be](mailto:droits@rossel.be) en mentionnant le type de reproduction, sa destination et sa durée.

